



Commune de Cazouls-Lès-Béziers

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Conseil Municipal du 24 Mars 2022

La Loi NOTRe prévoit la présentation par l'exécutif municipal d'un rapport sur les orientations politiques et budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la programmation des investissements ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Première étape du cycle budgétaire, qui se prolongera par l'examen du Budget Primitif 2022 lors de la séance du Conseil Municipal du 05 Avril prochain. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un acte majeur : l'occasion d'explicitier les objectifs des politiques publiques municipales et d'analyser, par une mise en perspective, les évolutions des indicateurs clés de gestion.

I LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

A - PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Contexte macro-économique 2022

Croissance France	4 %
Croissance zone Euro	4,4 %
Inflation	1,5 %

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique.....	-3,5 %
Déficit public (en % PIB)	-4,8 %
Dette publique (en % du PIB)	114 %

➡ **Rebond de l'économie mondiale malgré les répliques épidémiques**

Depuis le début de l'année 2020, une crise sanitaire mondiale secoue fortement les économies. Le PIB mondial a chuté de 3,4 %, avant le retour dès 2021 d'une croissance positive dans la plupart des grands pays.

Face à cette situation exceptionnelle, les gouvernements ont pris des mesures drastiques et inédites pour limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement liée à la résolution de la crise sanitaire.

Ces mesures de soutien à l'économie et les plans de relance qui ont suivi, ont permis à l'économie mondiale de résister et de limiter les conséquences de la crise sanitaire notamment au niveau social avec la baisse du chômage et le recul des faillites d'entreprises.

♦ **Le taux de chômage**

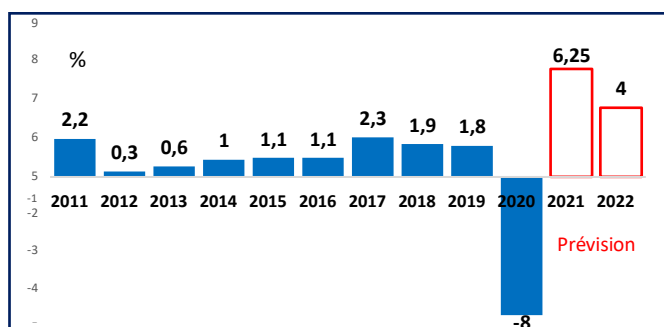
Après avoir atteint un pic à 9 % au 4^e trimestre 2020, le taux de chômage en France est retombé à 8 % avant de poursuivre sa baisse. Le nombre de demandeur d'emploi n'ayant pas du tout travaillé (Cat. A) est revenu sous son niveau d'avant crise, toutes les classes d'âge bénéficiant de cette baisse. Cependant, certaines entreprises éprouvent des difficultés à recruter, suite à l'après COVID, situation paradoxale étant donné le taux de chômage relativement élevé.

♦ **La croissance économique**

Après le recul de 2020, on observe un rebond économique important en 2021.

Le gouvernement prévoit une hausse du PIB de 4 % en 2022, après une croissance revue à la hausse de 6,25 % en 2021. Après « l'épargne COVID », la consommation des ménages participe à la croissance attendue en 2022.

CROISSANCE DU PIB EN France :



♦ **L'inflation**

En 2020, malgré les politiques monétaires visant à injecter des liquidités pour soutenir la croissance, l'inflation s'établissait à 0,25 %, essentiellement du fait de l'effondrement du prix de l'énergie.

Avec la reprise économique, et depuis octobre 2020, le cours du pétrole ne cesse de grimper. La composante énergie explique plus de la moitié de l'inflation observée.

D'autres éléments liés à la sortie des confinements poussent les prix à la hausse, notamment la désorganisation des chaînes d'approvisionnement et la pénurie des matières premières. De ce fait, la zone euro devrait connaître une inflation de 2,1 % en 2021 et 1,9 % en 2022.

La hausse des prix du gaz et des carburants a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

♦ Les taux d'intérêt

Les taux d'intérêt demeurent toujours historiquement bas, même si l'inflation a influencé une légère remontée des taux.

♦ Le déficit et la dette publique

Le contexte de surendettement « post Covid » a suspendu les règles budgétaires européennes. La France affiche un déficit de 5,3 % en 2022 (contre 8,1 % en 2021).

Le budget 2022 maintient un niveau de dépense publique élevé (55,6 % du PIB contre 53,8 % en 2019).

Avec la forte croissance soutenue par la consommation des ménages, les comptes publics devraient s'améliorer après l'envolée des déficits et des stocks de dette pendant la pandémie.

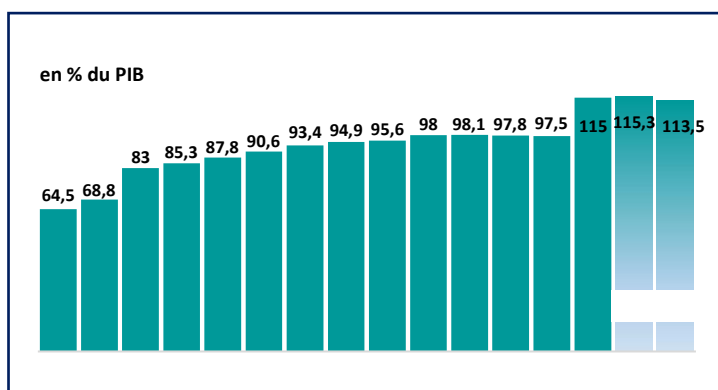
Le déficit public devrait donc baisser mais le ratio de la dette publique ne refluera que beaucoup plus lentement, la France restant très loin des seuils définis dans le pacte de stabilité.

D'ailleurs, le Haut Conseil des Finances Publiques a regretté, en octobre 2021, que le surcroît de recettes fiscales, lié à la reprise, n'ait pas profité au désendettement.

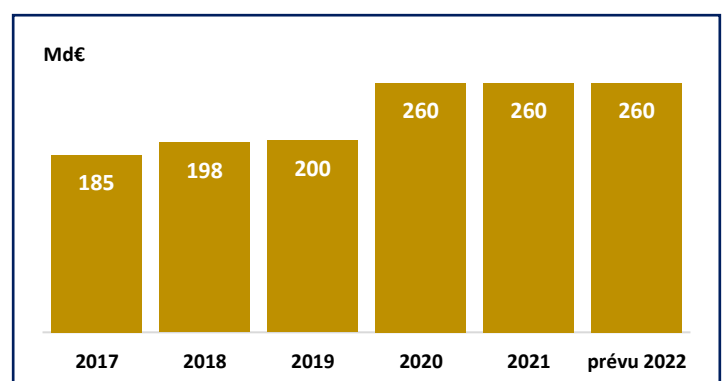
L'émission de dette française n'a jamais été aussi élevée = 260 Md€

Enfin, le plan d'investissement France 2030 de 30 Md€, devrait être déboursé sur 5 ans pour relancer et rénover l'industrie française.

LA DETTE PUBLIQUE



EMISSIONS DE DETTE DE LA FRANCE



(Source : Les Echos – LF 2022)

B - LA LOI DE FINANCES 2022

• Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat 105,5 Md€

Dont :

Concours financiers 52,7 Md€

DGF..... 26,8 Md€

DSU 2,7 Md€

DNP 0,8 Md€

• Maintien du gel de l'enveloppe DGF

• Augmentation de la DSU de 95 M€

• Augmentation de la DSIL a hauteur de 337 M€, fléchés sur les CRTE

• Maintien de la DPU a 150 M€

• Poursuite de la réforme du calcul des critères utilisés dans la répartition des dotations

La loi de finances 2022 achève le cycle instauré par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Elle s'inscrit en continuité avec les lois de finances précédentes, poursuivant les réformes fiscales lancées ainsi que le plan de relance lié à la crise sanitaire.

➔ La réforme des indicateurs financiers

La suppression de la taxe d'habitation et les mesures de compensation s'y rapportant, ainsi que la réforme des impôts de production, ont conduit le législateur, dans le cadre de la loi de finances pour 2021, à modifier le périmètre des indicateurs financiers et à adapter celui-ci aux nouvelles mesures législatives relatives à la fiscalité locale.

Cette réforme va avoir des conséquences sur le calcul des dotations et les fonds de péréquation qui utilisent le potentiel fiscal, le potentiel financier ou l'effort fiscal.

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme que produiraient les taxes directes de la collectivité si on appliquait aux bases fiscales le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'a la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

Le potentiel fiscal est utilisé pour le calcul de la DSU, de la DNP et du FPIC.

En 2022, le périmètre de calcul est élargi en y intégrant, notamment pour les communes, les droits de mutation (moyenne des 3 dernières années), la TLPE ainsi que la fraction de TVA N-1 perçue par l'EPCI et répartie au prorata de la population de la commune.

Le potentiel financier correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire de la DGF perçue par la commune.

L'effort fiscal permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune et le potentiel fiscal.

A partir de 2022, le périmètre de calcul de l'effort fiscal est modifié. Ne sont désormais plus pris en compte les produits intercommunaux sur les taxes ménages ce qui

induit une réduction significative de l'indicateur pour l'ensemble des collectivités.

L'effort fiscal sera calculé à compter de 2022 par le rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national.

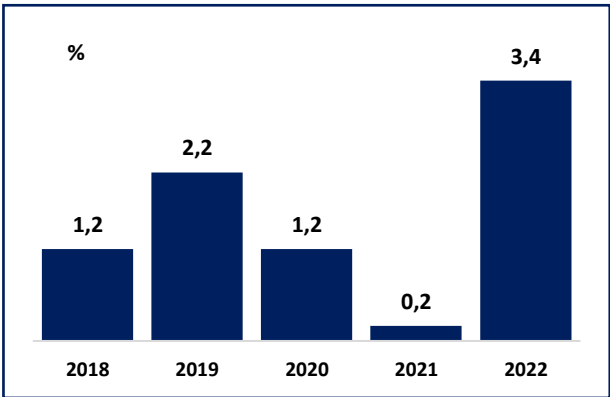
La loi de finances 2022 prévoit cependant la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financiers de 2021. Ce lissage s'appliquera de 2023 à 2028 via un coefficient qui neutralisera tout ou partie de la réforme.

Cela s'appliquera comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100 %	90 %	80 %	60 %	40 %	20 %	0 %

↻ Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières des locaux d'habitation sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, harmonisé entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020 (pour application en 2022). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales n'est appliquée (coefficient maintenu à 1).



EVOLUTION DU COEFFICIENT DE REVALORISATION DES BASES FISCALES DECIDEE PAR L'ÉTAT

(Source : Loi de finances)

L'actualisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation de 3.4 % pour 2022 est liée à la hausse notable des prix de l'énergie et des produits manufacturés observée ces derniers mois (ICPH, source INSEE). Le secteur professionnel est toutefois préservé en 2022 en raison d'une méthode d'actualisation spécifique fondée sur les loyers.

La hausse moyenne des bases d'imposition des locaux commerciaux sera limitée à +0.4% en moyenne en 2022.

➔ Les concours financiers de l'Etat

♦ La Dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La loi de finances 2022 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal).

♦ La Dotation de solidarité urbaine (DSU)

Pour 2022, les abondements de DSU et de DSR augmentent de 95 M€ ; en 2021 et 2020 ces 2 enveloppes avaient été abondées de 90 M€ chacune. Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations.

♦ La Dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP n'a pas été abondée depuis la loi de finances 2015, cette dotation pourra être envisagée stable.

♦ Le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

L'enveloppe globale du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est de nouveau maintenue à 1 Md€. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

♦ Les aides à l'investissement

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites en 2022. Un montant de 2,5 Md€ est prévu et réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES NATIONALES

Indicateurs économiques principaux

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20
Inflation budgétaire*	0,57%	0,90%	0,20%	0,60%
Inflation prévisionnelle LF	0,97%	1,30%	1,00%	0,60%
Evolution prévisionnelle PIB	-0,48%	1,40%	-10,00%	8,00%
Taux d'actualisation TH (indice)	1,10%	2,20%	0,90%	0,20%
Taux d'actualisation FB (indice)	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%
Taux d'actualisation FNB (indice)	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%
Taux d'actualisation FB, CFE (indice)	1,00%	0,93%	1,17%	0,90%

(*) S'applique aux charges de fct hs intérêts et aux produits de fct divers

Evolution de la DGF

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20
Evolution DGF LF	-0,01%	-0,02%	-0,01%	-0,01%

Evolution des concours de l'Etat aux collectivités

	2018	2019	2020	2021
Quote part inflation	0%	0%	0%	0%
Quote part PIB	0%	0%	0%	0%

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20
Evolution de l'ensemble des concours	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Evolution des concours hors FCTVA	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%
Evolution moyenne des compensations ajustées (DAJ)	-2,77%	-4,06%	-2,86%	-1,37%

Choix du Comité des Finances Locales ou Loi

	2018	2019	2020	2021
Contribution nouvelle RFP des communes	0	0	0	0
Augmentation péréquation communale	200	180	179	180

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20
Evolution de l'enveloppe de DF	-1,83%	-2,0%	-1,8%	-1,8%

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20
Evolution de l'enveloppe de DSU	3,93%	4,09%	3,93%	3,78%
Evolution de l'enveloppe de DSR	5,63%	5,95%	5,62%	5,32%
Evolution de l'enveloppe de DNP	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

	2018	2019	2020	2021
Enveloppe FPIC	1 000	1 000	1 000	1 000

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20
Evolution enveloppe FPIC	0,00%	0,0%	0,0%	0,0%

II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 POUR LA COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS

Cadre d'analyse :

Les données ci-après présentées sont issues des CA 2019 à 2022, du projet de BP 2022.

Les recettes fiscales sont entendues hors augmentation des taux d'imposition.

Il n'est plus prévu de baisse des dotations étatiques jusqu'à l'horizon 2020, année de fin du mandat actuel.

Les données de 2022 sont entendues comme prévisionnelles et sont comparées au réalisé 2021.

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à leur montant maximum soit entendues comme un plafond, les recettes prévisionnelles sont estimées à minima soit entendues comme un plancher.

A. Les recettes de fonctionnement

🔍 Zoom sur les recettes et compensations fiscales

Les recettes fiscales hors rôles supplémentaires s'élèvent à 2 040 799 € en 2020.

ANALYSE DE LA FISCALITE COMMUNALE : MONTANT

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2019	2020	2021	2022
Taux TH	14,53%	14,53%	14,53%	14,53%
Taux FB	22,22%	22,22%	43,67%	43,67%
Taux FNB	64,81%	64,81%	64,81%	64,81%
Taux CFE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

BASES NETTES D'IMPOSITION

€	2019	2020	2021	2022
Base nette TH	5 891 063	6 157 709	466 284	482 138
dont résidences secondaires	482 568	536 981	466 284	482 138
Base nette FB	4 346 352	4 445 697	4 400 426	4 537 945
Base nette FNB	237 937	238 174	240 633	243 838
Base nette CFE	0	0	0	0

MESURE DE L'IMPACT DU COEFFICIENT CORRECTEUR

€	2019	2020	2021	2022
Base nette FB yc établissements industriels			4 465 318	4 603 377
x Taux FB de référence			43,67%	43,67%
x (Coefficient correcteur - 1)			0,0000	0,0000
= Ajustement coefficient correcteur			0	0

PRODUITS FISCAUX

€	2019	2020	2021	2022
Produit TH	855 971	894 715	67 751	70 055
dont majoration TH résidences secondaires	0	0	0	0
Produit FB	965 759	987 834	1 921 666	1 981 721
dont ajustement coefficient correcteur			0	0
Produit FNB	154 207	154 361	155 954	158 032
Produit 3 Taxes ménages	1 975 938	2 036 910	2 145 371	2 209 807
Produit CFE	0	0	0	0
Produit fiscal total	1 975 938	2 036 910	2 145 371	2 209 807

COMPENSATIONS FISCALES

€	2019	2020	2021	2022
Compensations TH	88 934	92 731	0	0
Compensations FB	1 906	1 952	32 531	31 981
Compensation FNB	21 350	21 270	21 199	21 285
Compensations TP / CFE / CVAE	0	0	0	0
Compensations fiscales	112 190	115 953	53 730	53 267

PRODUITS FISCAUX Y COMPRIS COMPENSATIONS

€	2019	2020	2021	2022
Produit et compensation TH	944 905	987 446	67 751	70 055
Produit et compensations FB	967 665	989 786	1 954 197	2 013 702
Produit et compensation FNB	175 557	175 631	177 153	179 317
Produits et comp. ménages	2 088 128	2 152 863	2 199 101	2 263 074
Produit et compensations TP / CFE / CVAE	0	0	0	0
Ajustement compensations fiscales				2 213
Produits et comp. Totaux	2 088 128	2 152 863	2 199 101	2 265 287

➡ Zoom sur les dotations étatiques :

En 2022, la Commune de Cazouls-Lès-Béziers compte 5 272 habitants DGF

ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA DGF ET DES FONDS DE PEREQUATION

POPULATION DGF

	2019	2020	2021	2022
Population totale	5 029	5 081	5 117	5 154
Résidences secondaires	154	155	251	251
Majoration places de caravane *	0	0	0	0
Population DGF	5 183	5 236	5 368	5 405
dont Population QPV	0	0	0	0
dont Population ZFU	0	0	0	0

(*) Le nombre de places est x par 2 si la commune est éligible à la DSU ou à la DSR bourg-centre en n-1

DGF et FONDS DE PEREQUATION

€	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire (DF)	398 171	402 927	414 807	418 140
Effet variation de population	2 599	4 756	11 880	3 333
Effet prélèvement pour péréquation	0	0	0	0
Contribution RFP	0	0	0	0
Effet CPS*	0	0	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	754 361	800 266	853 878	896 597
dont DSU	0	0	0	0
dont DSR	568 802	614 236	662 824	704 607
dont DNP	185 559	186 030	191 054	191 990
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0
+ Ajustements				0
= DGF (A)	1 152 532	1 203 193	1 268 685	1 314 737
FDTP	0	0	0	0
+ FPIC	142 172	150 145	100 777	100 071
+ Compensation perte de bases	0	0	0	0
+ DDR + DDU + Autres	0	0	0	0
= Fonds de péréquation (B)	142 172	150 145	100 777	100 071
Compensations fiscales (C)	112 190	115 953	53 730	55 480
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	1 406 894	1 469 291	1 423 192	1 470 287

(*) En 2011, la fraction CPS de la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FT et diminuée du montant de la TASCOT transférée

EVOLUTION NOMINALE DE LA DGF COMMUNALE

	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21
Dotation forfaitaire (DF)	1,6%	1,2%	2,9%	0,8%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	5,9%	6,1%	6,7%	5,0%
DGF	4,5%	4,4%	5,4%	3,6%
Fonds de péréquation	-11,0%	5,6%	-32,9%	-0,7%
Compensations fiscales	-20,9%	3,4%	-53,7%	3,3%
Dotations	1,5%	4,4%	-3,1%	3,3%

EVOLUTION REELLE DE LA DGF COMMUNALE

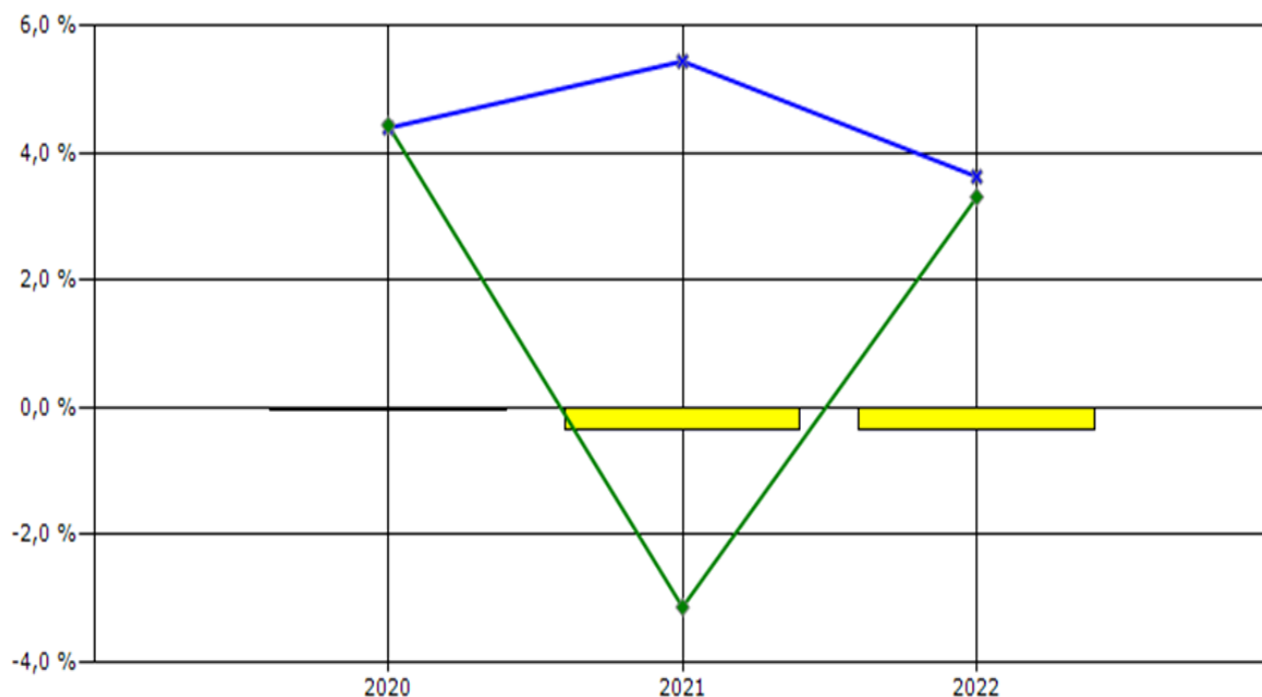
	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21
Dotation forfaitaire (DF)	0,6%	1,0%	1,5%	-0,7%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	4,8%	5,9%	5,2%	3,5%
DGF	3,4%	4,2%	4,0%	2,1%
Fonds de péréquation	-12,0%	5,4%	-33,8%	-2,2%
Compensations fiscales	-21,7%	3,1%	-54,3%	1,7%
Dotations	0,4%	4,2%	-4,5%	1,8%
<i>Inflation</i>	<i>1,03%</i>	<i>0,20%</i>	<i>1,40%</i>	<i>1,50%</i>

EVOLUTION NOMINALE DE LA DGF NATIONALE

	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21
DGF Loi de finances	-0,01%	-0,01%	0,00%	-0,01%
Dotation forfaitaire	-1,69%	-1,75%	-1,58%	-1,73%

En 2021, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) s'est portée à 662 824 € et 191 990 € de Dotations Nationales de Péréquation (DNP), en hausse par rapport à 2020. Pour la première fois, en 2018, la commune avait bénéficié de la fraction Bourg-Centre.

Evolution de la DGF



D.G.F. nationale
 D.G.F. de la commune
 Dotations de la commune

En 2022, le FPIC estimé de la Commune de Cazouls-Lès-Béziers serait de 100 071 €, comprenant la part communale. La part intercommunale dont les communes membres avaient bénéficiées jusqu'en 2020 sera conservée par la communauté de communes La Domitienne en 2022.

1. Considération générale sur l'ensemble des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune de Cazouls-Lès-Béziers sont estimées à 4 953 450,80 € pour 2022 (recettes réelles– hors opérations d'ordre), en 2021 les recettes réelles perçues se sont élevées à 4 632 139,87 €.

Ce montant est en augmentation par rapport aux recettes réalisées en 2021, principalement en raison du reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe de la régie Municipale d'Electricité au Budget Général de la commune.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est estimée à 220 000 €.

Les produits des services (chapitre 70) sont estimés à 292 521,39 € contre 179 900 € en 2021. Ces produits connaissent une augmentation de la fréquentation des services périscolaires et cantine.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

€	2019	2020	2021	2022
Produits fonctionnement courant stricts	4 508 608	4 618 966	4 583 278	4 916 450
Impôts et taxes	2 603 325	2 676 792	2 805 907	2 863 985
Contributions directes	1 974 888	2 040 209	2 152 668	2 247 120
Dotation communautaire reçue	183 295	183 295	183 295	183 295
AC reçue	183 295	183 295	183 295	183 295
DSC reçue	0	0	0	0
Reversements conventionnels reçus	0	438	0	0
TEOM	1 103	1 073	1 246	1 200
Taxe Gemapi	0	0	0	0
Attribution FPIC	142 172	150 145	100 777	100 071
Solde impôts et taxes	301 867	301 633	367 922	332 300
Dotations et participations	1 663 792	1 571 721	1 415 713	1 429 743
DGF	1 152 532	1 203 193	1 268 685	1 314 737
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0
Compensations fiscales	112 190	115 953	53 730	55 480
Compensations pertes bases	0	0	0	0
FCTVA fct	0	0	0	0
Dotation COVID		0	0	
Solde participations diverses	399 070	252 575	93 298	59 527
Autres produits de fct courant	241 490	370 452	361 658	622 721
Produits des services	171 601	122 916	279 007	292 521
Produits de gestion	69 889	247 536	82 650	330 200
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0
Atténuations de charges	36 431	28 372	9 294	22 000
Produits de fonctionnement courant	4 545 038	4 647 338	4 592 572	4 938 450
Produits exceptionnels larges	38 905	16 606	39 568	15 000
Produits financiers divers	0	0	0	0
Produits exceptionnels	38 905	16 606	39 568	15 000
Produits de fonctionnement	4 583 943	4 663 943	4 632 140	4 953 450

2. Les charges de fonctionnement

Les charges à caractère général (Chapitre 011) s'élèvent à 957 800 € au BP 2022, contre 868 281,49 € réalisés en 2021.

Cette progression s'explique principalement par une hausse des prix des énergies, des contrats de maintenance obligatoires, de l'entretien du matériel roulant ainsi qu'une augmentation de la taxe foncière.

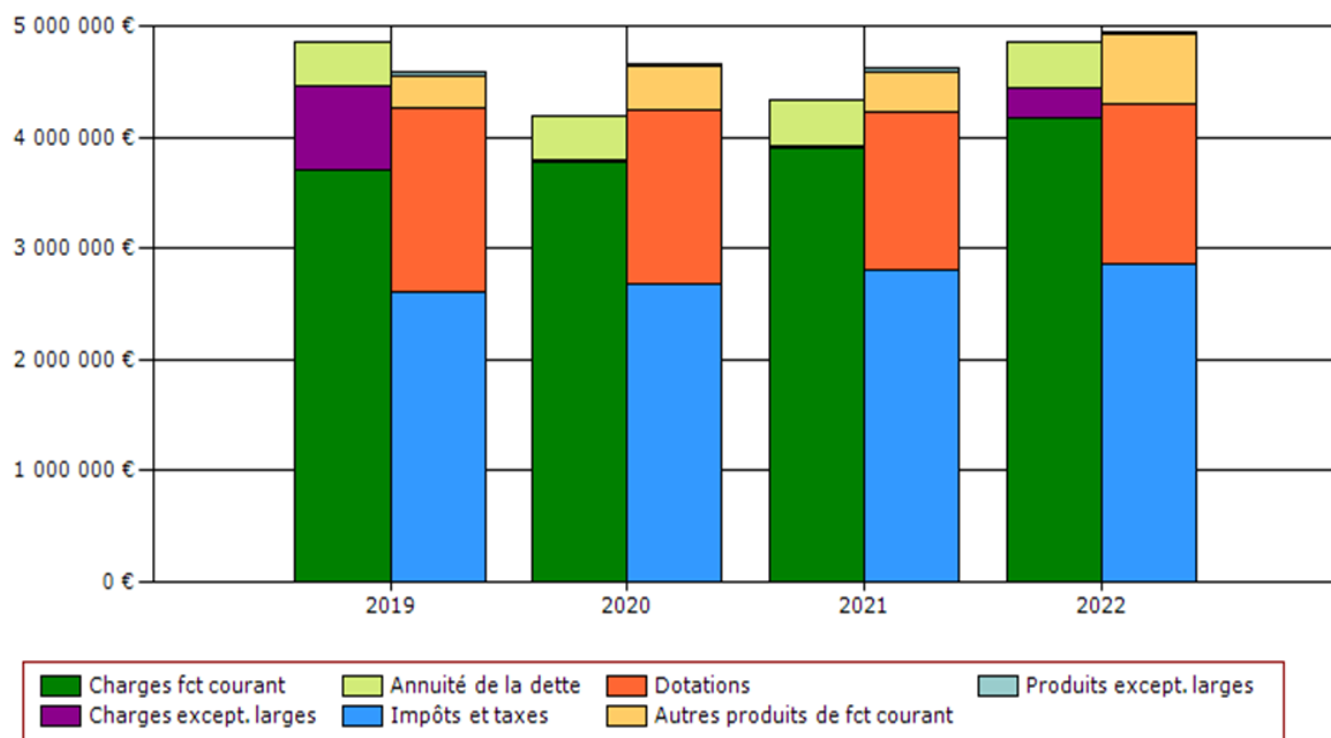
Les charges de personnel (Chapitre 012) sont estimées à 2 406 258 € soit une hausse de 73 561 € par rapport au réalisé 2021, qui se justifie par le recrutement d'un chef de projet dans le cadre de la convention petite ville demain, par une réévaluation des échelonnements indiciaires au 1^{er} janvier 2022 et une éventuelle revalorisation de l'indice annoncée par le Président.

Les autres charges de gestion courante s'établiraient à 884 558,39 € en 2022 contre 700 973,64 € réalisés en 2021, cette augmentation s'explique principalement par la participation de la commune au Budget Annexe de l'école de Musique, l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget jeunesse et par l'augmentation de la participation au service de secours et d'incendie.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT LARGES

€	2019	2020	2021	2022
Charges fonctionnement courant strictes	3 709 546	3 779 495	3 901 952	4 178 617
Charges à caractère général	884 721	817 263	868 281	957 800
Charges de personnel	2 221 355	2 281 877	2 332 696	2 336 258
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	603 470	680 356	700 974	884 558
Autres charges fct courant	0	0	0	0
Atténuations de produits	0	0	0	0
AC versée	0	0	0	0
Reversements conventionnels versés	0	0	0	0
Contributions fiscales (FPIC, ...)	0	0	0	0
Contribution SRU	0	0	0	0
Prélèvement FNGIR	0	0	0	0
Prélèvement fiscal CRFP	0	0	0	0
Solde atténuations de produits	0	0	0	0
Charges de fonctionnement courant	3 709 546	3 779 495	3 901 952	4 178 617
Charges exceptionnelles larges	761 230	16 392	29 158	267 547
Frais financiers divers	13 399	4 709	4 079	3 500
Charges exceptionnelles	747 832	11 683	25 078	264 047
Charges de fonctionnement hs intérêts	4 470 777	3 795 888	3 931 109	4 446 164
Annuité de la dette	394 862	404 380	405 312	422 800
Intérêts	104 862	108 148	94 077	104 577
Capital	290 000	296 232	311 236	318 222
Charges de fonctionnement larges	4 865 639	4 200 268	4 336 421	4 868 964

Charges et produits de fonctionnement



3. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement de la Commune de Cazouls-Lès-Béziers pour 2021 (hors annuité de dette) s'élèvent à 6 609 641 €.

Ce niveau de dépenses d'équipement prévu au BP 2022 contraindra la Commune de Cazouls-Lès-Béziers à une gestion assidue de sa trésorerie et de ses financements extérieurs, et devra être vigilante à ne pas dépasser les limites de ses capacités humaines et techniques.

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

€	2019	2020	2021	2022
Opérations directes	3 782 316	1 481 350	2 320 922	7 176 863
N°996 - Complexe sportif de l'enclos			0	1 810 200
N°997 - Serres municipales				109 894
N°998 - PUP Combarnaud				205 872
N°999 - PUP Moulin à vent				336 073
N°902 - Acquisition de matériel	47 268	52 844	31 312	82 033
N°903 - Travaux de bâtiments	91 061	138 293	118 146	27 686
N°905 - Acquis. matériel de transport	90 000	73 800	800	18 800
N°911 - Sports et loisirs	293 714	11 263	17 398	106 079
N°912 - Acquis. Terrains Echanges	6 858	9 000	2 237	230 487
N°913 - Aménagt Village Eclairage Sono	5 343	0	0	5 000
N°915 - Ecoles primaire-maternelle	44 773	24 161	54 849	12 659
N°917 - Elaboration, modif POS	3 877	0	11 661	40 880
N°931 - Travaux voirie village	80 886	137 668	66 594	165 329
N°947 - Voirie rurale	6 738	0	114 244	6 175
N°957 - Médiathèque	44 062	2 860	3 911	3 780
N°969 - Mise en sécurité bâtiments communaux	2 853	5 735	16 942	29 688
N°973 - Aménagt divers Espaces verts	6 000	3 888	8 949	8 425
N°975 - Aire de lavage / machine à vidanger	70 369	46 701	0	159
N°977 - Réaménagt Place des 140	362 394	565 391	1 633 218	1 564 071
N°980 - Espace jeunes	0	171 710	853	102 497
N°981 - Création Maison médicale	903 414	80 303	6 476	51 091
N°984 - Réaménagement abords Jean Jaurès	248 401	0	156 905	607 973
N°985 - Désenclavement centre-bourg	173 245	756	7 852	18 000
N°988 - Création bâtiment Nouvelle Poste	568 864	6 393	0	0
N°990- Sécurisation et démolition immeuble rue Alfred de Musset	15 635	1 649	0	0
N°991- Cantine Groupe Elémentaire	163 922	136 745	17 859	12 060
N°992 - Extension caserne pompiers	0	0	0	110 000
N°993 - Esplanade gare -	0	0	381	1 108 450
N°994 - Aménagement Centre François Mitterand		3 495	0	401 498
N°995 - Extension Esplanade Gare		1 968	42 148	2 004
Autres opérations d'équipement	552 638	6 729	8 190	0
Opérations indirectes	0	0	0	0
Dépenses d'équipement	3 782 316	1 481 350	2 320 922	7 176 863

4. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées de :

- Du Fonds de Compensation de la TVA estimé à 387 650 €
- De la taxe d'aménagement (TA) estimée à 50 000 €
- De subventions d'investissement affectées d'un montant de 2 080 436,33 €
- Une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 sera affectée au 1068 fonds divers, Dotations, Réserve du BP 2022 pour un montant de 449 066,04 €

DETAIL DES SUBVENTIONS

€	2019	2020	2021	2022
Opérations directes	2 297 373	964 272	709 555	3 233 389
N°996 - Complexe sportif de l'enclos			0	477 080
N°997 - Serres municipales				52 556
N°998 - PUP Combarnaud				282 052
N°999 - PUP Moulin à vent				346 294
N°902 - Acquisition de matériel	0	1 984	0	0
N°903 - Travaux de bâtiments	30 000	25 844	44 000	50 156
N°905 - Acquis. matériel de transport	0	0	0	0
N°911 - Sports et loisirs	325 915	39 490	0	74 271
N°912 - Acquis. Terrains Echanges	0	0	0	0
N°913 - Aménagt Village Eclairage Sono	0	0	0	0
N°915 - Ecoles primaire-maternelle	53 146	2 148	0	1 200
N°917 - Elaboration, modif POS	3 000	0	0	0
N°931 - Travaux voirie village	45 325	0	0	0
N°947 - Voirie rurale	31 353	0	37 248	0
N°957 - Médiathèque	27 277	0	0	0
N°969 - Mise en sécurité bâtiments communaux	0	0	0	0
N°973 - Aménagt divers Espaces verts	0	0	0	0
N°975 - Aire de lavage / machine à vidanger	328 659	4 640	4 835	4 380
N°977 - Réaménagt Place des 140	110 955	189 749	619 790	1 150 551
N°980 - Espace jeunes	0	379 638	0	42 480
N°981 - Création Maison médicale	455 234	235 864	0	23 870
N°984 - Réaménagement abords Jean Jaurès	156 796	0	0	0
N°985 - Désenclavement centre-bourg	142 351	0	0	0
N°988 - Création bâtiment Nouvelle Poste	308 619	73 412	0	0
N°990- Sécurisation et démolition immeuble rue Alfred de Musset	0	0	0	0
N°991- Cantine Groupe Elémentaire	0	0	3 682	17 553
N°992 - Extension caserne pompiers	0	0	0	0
N°993 - Esplanade gare -	0	0	0	710 946
N°994 - Aménagement Centre François Mitterrand		0	0	0
N°995 - Extension Esplanade Gare		0	0	0
Autres opérations d'équipement	278 743	11 502	0	0
Opérations indirectes	0	0	0	0
Subventions d'investissement	2 297 373	964 272	709 555	3 233 389

Au regard du haut niveau de dépenses d'investissement prévu en 2022, l'encaissement des subventions est un impondérable au maintien de l'équilibre financier de la commune.

C'est en ce sens que chaque projet d'investissement fait l'objet de demandes de subventions auprès de divers organismes (le Département de l'Hérault, la Région Occitanie, l'Etat, La communauté La Domitienne, la CAF...) En 2019 la commune a réalisé un partenariat avec la Région Occitanie dans le cadre d'un contrat Bourg centre et en 2021 la commune a été élue par l'Etat « petite ville de demain », ces partenariats lui permettront d'accéder à des financements de la part de ces partenaires.

5. La dette

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette du budget principal était de 3 975 704 €.

ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENCOURS DE DETTE

ENCOURS BRUT DE DETTE

€	2019	2020	2021	2022
Encours brut au 1er janvier avant transferts	4 532 579	4 233 172	4 286 940	3 975 704
+ Transfert d'encours brut	0	0	0	0
= Encours brut au 1er janvier	4 532 579	4 233 172	4 286 940	3 975 704
- Remboursement du capital brut	290 000	296 232	311 236	318 222
- Remboursement anticipé	0	0	0	0
+ Emprunt	0	350 210	0	2 000 000
+ Divers	-9 407	-210	0	0
= Variation de l'encours brut	-299 407	53 768	-311 236	1 681 777
= Encours brut au 31 décembre	4 233 172	4 286 940	3 975 704	5 657 481

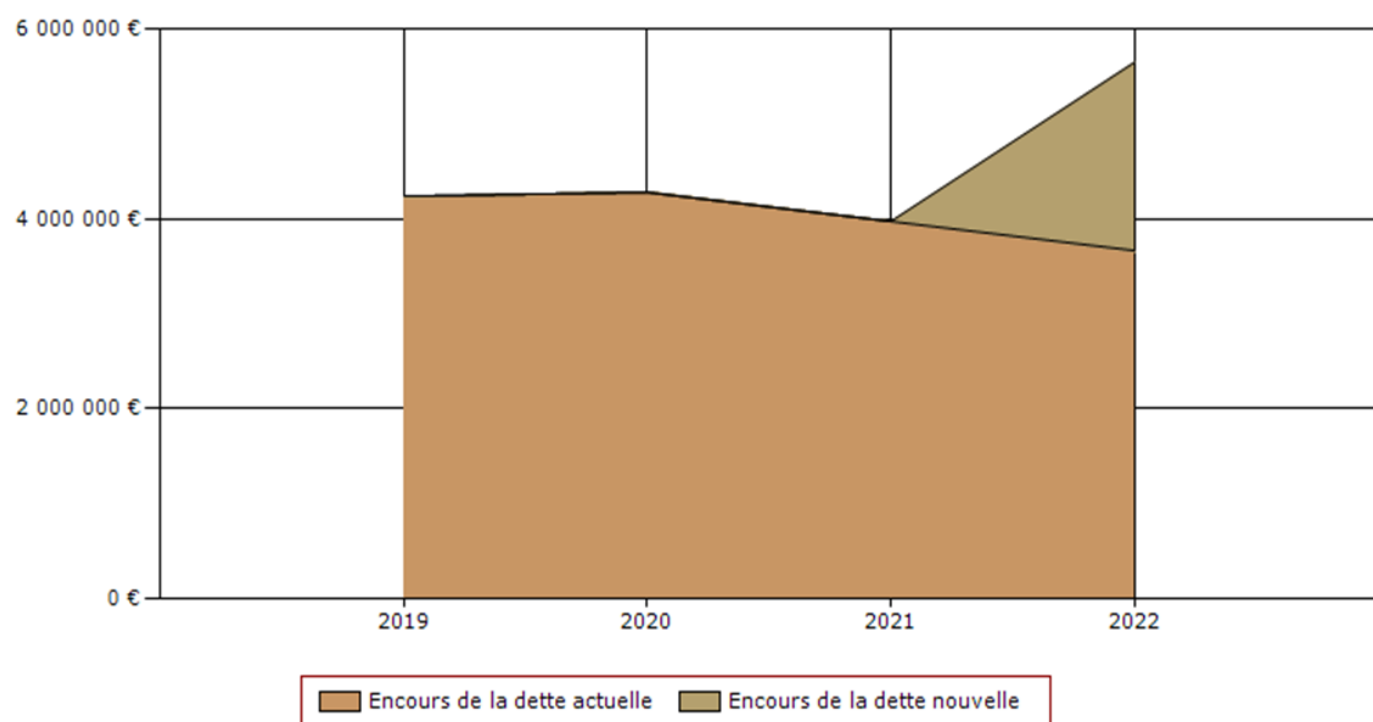
ENCOURS DE DETTE AU 1er JANVIER

€	2019	2020	2021	2022
Encours brut au 1er janvier	4 532 579	4 233 172	4 286 940	3 975 704
- Encours de dette récupérable	0	0	0	0
+ Encours tiers	0	0	0	0
= Encours de dette au 1er janvier	4 532 579	4 233 172	4 286 940	3 975 704

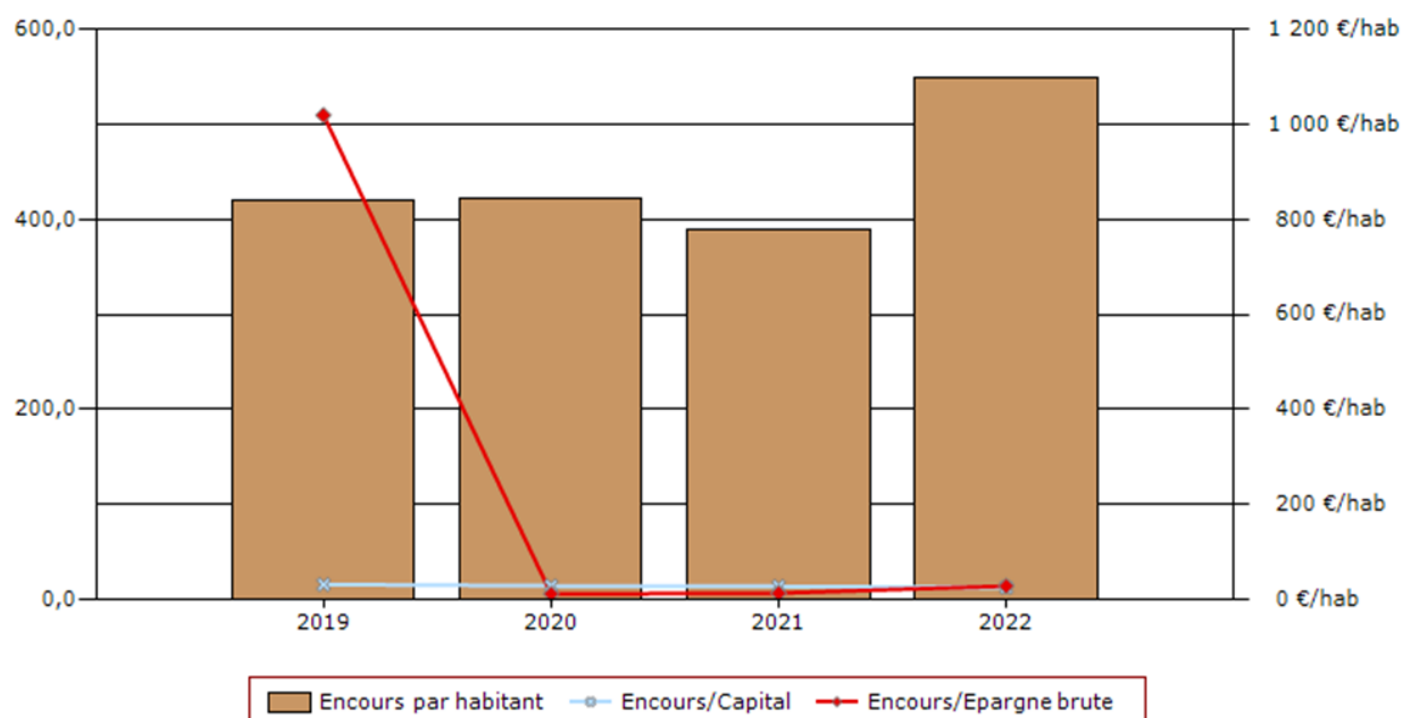
COMPOSANTES DE L'ENCOURS BRUT DE DETTE

€	2019	2020	2021	2022
Encours brut au 31/12 de la dette actuelle	4 233 172	4 286 940	3 975 704	3 657 482
+ Encours brut au 31/12 de la nouvelle dette	0	0	0	2 000 000
= Encours brut de dette au 31 décembre	4 233 172	4 286 940	3 975 704	5 657 481

Encours de dette au 31 décembre



Ratios de dette



Délai d'extinction de la dette

€	2018	2019	2020	2021
Encours au 31.12	4 532 579	4 233 172	4 286 940	5 285 716
Epargne brute	1 636 724	8 304	759 908	260 732
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	2,8	509,8	5,6	20,3

COMPOSANTES DE L'ANNUITE DE DETTE

INTERETS DE LA DETTE ANTERIEURE

€	2019	2020	2021	2022
Intérêts de la dette antérieure initiale	104 862	108 148	94 077	104 577
+ Intérêts transférés antérieurs				0
+ Impact de la variation des taux variables	0	0	0	0
+ Intérêts payés sur swaps	0	0	0	0
- Intérêts perçus sur swaps	0	0	0	0
= Intérêts de la dette antérieure	104 862	108 148	94 077	104 577

ANNUITE DE LA DETTE

€	2019	2020	2021	2022
Capital de la dette antérieure	290 000	296 232	311 236	318 222
Intérêts de la dette antérieure	104 862	108 148	94 077	104 577
Annuité de la dette antérieure	394 862	404 380	405 312	422 800
Capital de la dette RA	0	0	0	0
Intérêts de la dette RA	0	0	0	0
Annuité de la dette RA	0	0	0	0
Capital de la dette transférée (yc ajust.)	0	0	0	0
Intérêts de la dette transférée (yc ajust.)	0	0	0	0
Annuité de la dette transférée (yc ajust.)	0	0	0	0
Capital de la dette nouvelle				0
Intérêts de la dette nouvelle				0
Annuité de la dette nouvelle				0
Capital	290 000	296 232	311 236	318 222
Intérêts	104 862	108 148	94 077	104 577
Annuité de la dette	394 862	404 380	405 312	422 800

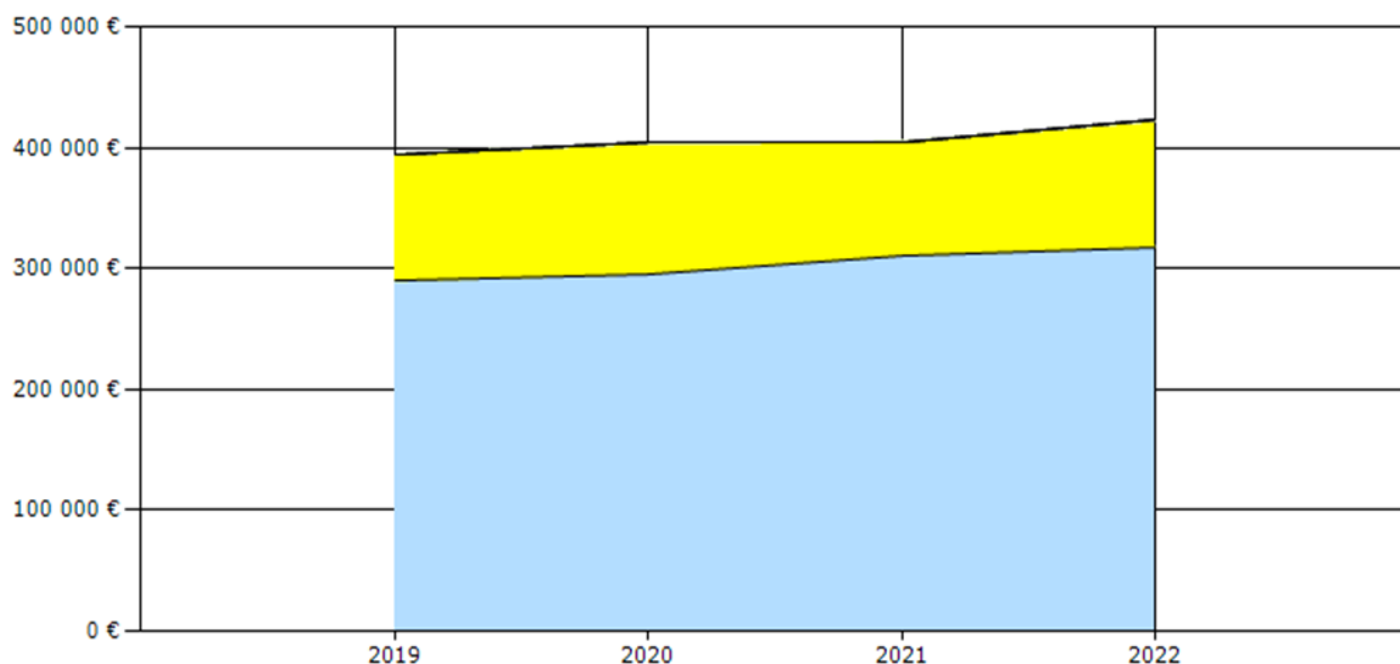
STRUCTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE

	2019	2020	2021	2022
Capital	73%	73%	77%	75%
Intérêts	27%	27%	23%	25%

RATIOS DE LA DETTE

	2019	2020	2021	2022
Annuité de dette / Epargne de gestion	348,9%	46,6%	57,8%	83,3%
Annuité de dette / Produits fct	8,6%	8,7%	8,8%	8,5%

Annuité de la dette



Capital net antérieur corrigé
 Intérêts nets antérieurs corrigés
 Capital nouveau
 Intérêts nouveaux

6. Bilan sur l'équilibre financier du BP 2021

En 2022, l'épargne nette observerait un recul significatif par rapport à 2021 : 84 486 € en 2022 contre 295 718 € en 2021, soit une baisse de -211 232 €.

La vision « budget », présentée à travers les hypothèses du budget primitif 2022, diffère de la vision « compte administratif » de exercices 2019 à 2021, expliquant ainsi la dégradation des marges d'épargne communales entre 2021 et 2022, en raison de la prise en compte de dépenses de fonctionnement « plafond » et de recettes de fonctionnement « plancher ».

De ce fait :

- Malgré la hausse significative des produits de fonctionnement hors cessions : 4 953 450 € en 2022 contre 4 632 140 € en 2021, soit une hausse de +321 310 € entre 2021 et 2022 et une évolution nominale de près de +7%,
- L'érosion de l'épargne nette communale, en 2022, serait portée :
 - Quasi-exclusivement par la croissance significative des charges de fonctionnement hors intérêts de la dette : 4 446 164 € en 2022 par rapport à 3 931 109 € en 2021, soit une hausse de +515 055 € et une évolution de +13% environ en termes nominaux,

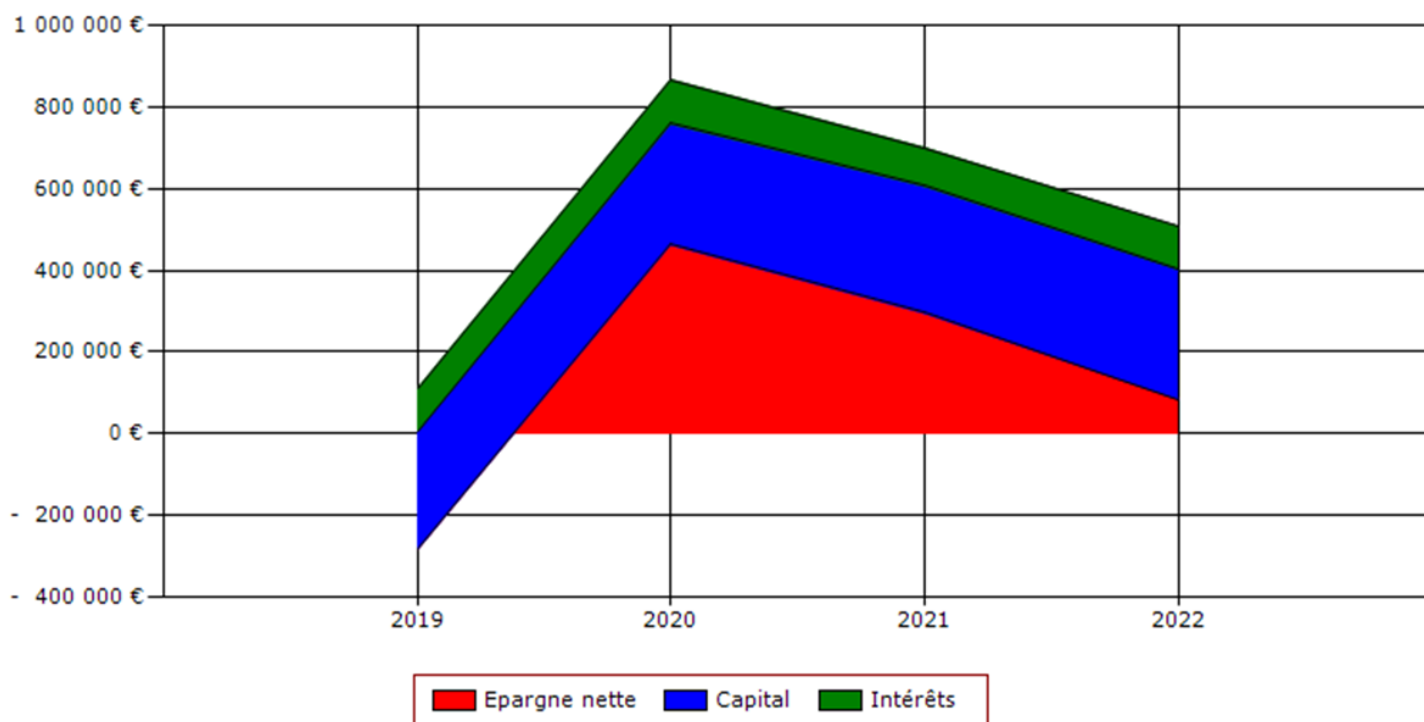
- et, dans une moindre mesure, par la hausse de l'annuité de dette, qui s'établirait à 422 800 € en 2022 contre 405 312 € en 2021, soit en augmentation de +17 488 € entre 2021 et 2022.

CHAINE DE L'EPARGNE

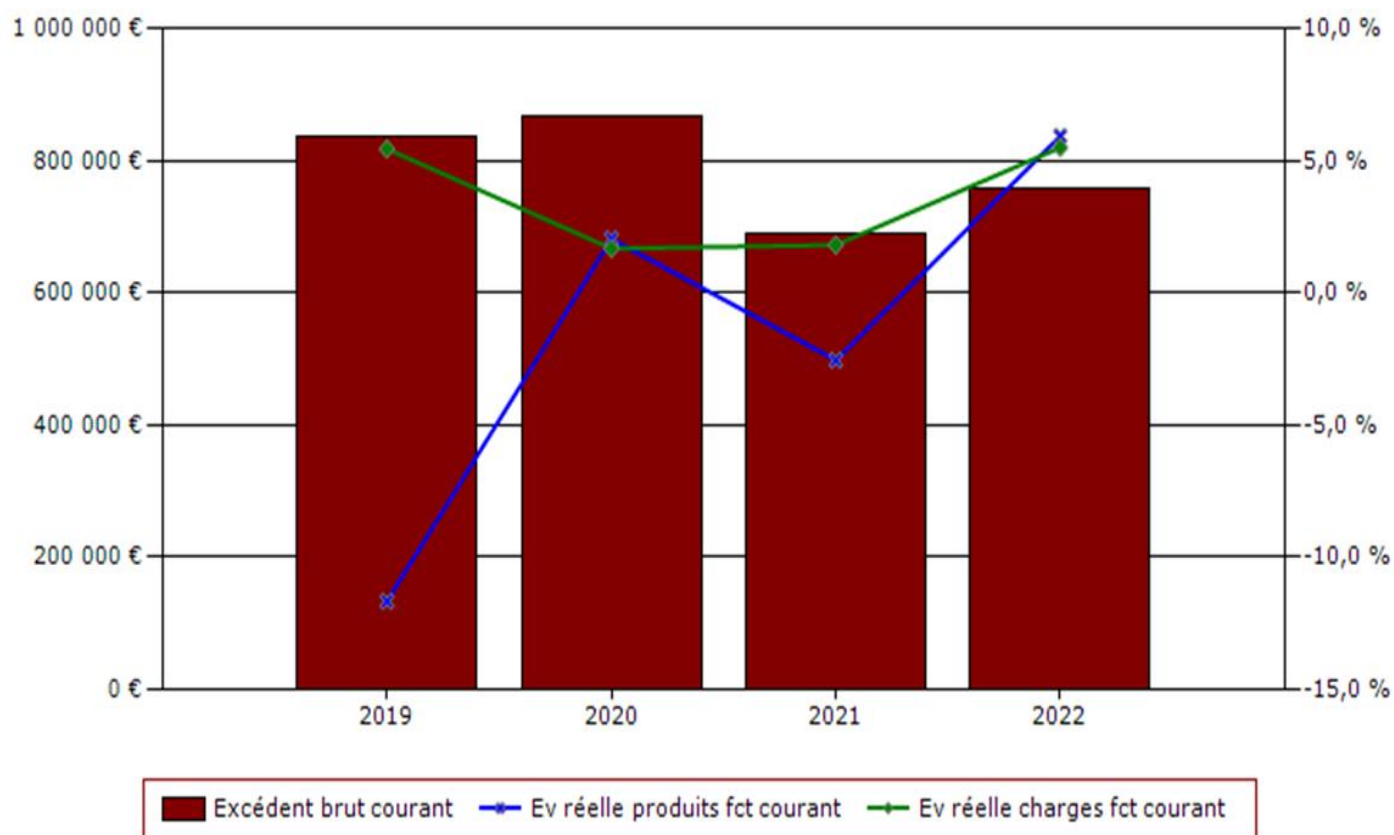
€	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement courant	4 545 038	4 647 338	4 592 572	4 938 450
- Charges de fonctionnement courant	3 709 546	3 779 495	3 901 952	4 178 617
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	835 492	867 842	690 620	759 833
+ Solde exceptionnel large	-722 326	214	10 410	-252 547
= Produits exceptionnels larges*	38 905	16 606	39 568	15 000
- Charges exceptionnelles larges*	761 230	16 392	29 158	267 547
= EPARGNE DE GESTION (EG)	113 166	868 056	701 031	507 286
- Intérêts	104 862	108 148	94 077	104 577
= EPARGNE BRUTE (EB)	8 304	759 908	606 954	402 709
- Capital	290 000	296 232	311 236	318 222
= EPARGNE NETTE (EN)	-281 696	463 676	295 718	84 486

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Marges d'épargne



Excédent brut courant



En 2022 un emprunt a été contracté auprès du Crédit Agricole du Languedoc d'un montant de 2 000 000 € afin de financer les investissements prévus dans la durée du mandat 2021 -2026. Cet emprunt réalisé sur une durée de 30 ans a été signé au taux de 0.96%.

En 2020 un emprunt avait été réalisé pour un montant de 300 000 € auprès du Crédit Agricole du Languedoc afin de réaliser les travaux de création de la cantine scolaire en régie.

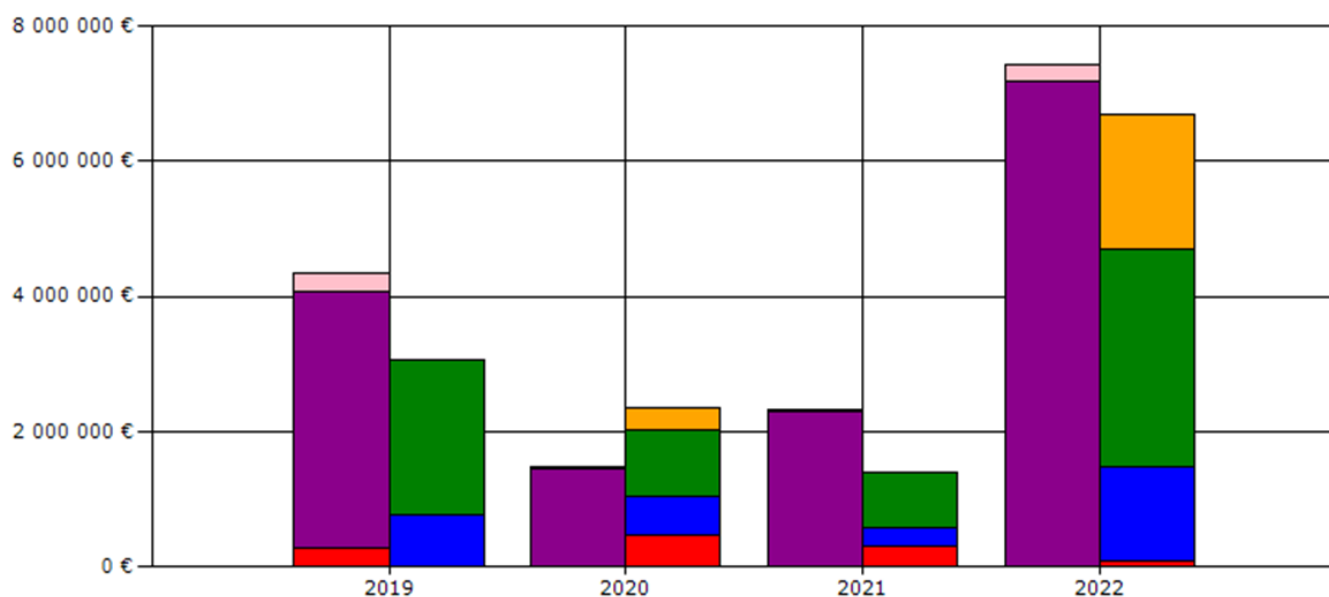
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

€	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement	3 782 316	1 481 350	2 320 922	7 176 863
Dépenses directes d'équipement	3 782 316	1 481 350	2 320 922	7 176 863
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	0	0	0	0
Opérations pour cpte de tiers (dép)	0	0	0	0
Dépenses financières d'investissement	283 338	650	900	258 366
Remboursement anticipé	0	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	4 065 654	1 482 000	2 321 822	7 435 229
Financement de l'investissement	2 771 975	2 361 723	1 392 358	6 706 525
EPARGNE NETTE	-281 696	463 676	295 718	84 486
Ressources propres d'inv. (RPI)	756 298	583 566	269 737	1 388 650
FCTVA	362 482	448 945	216 970	387 650
Produits des cessions	13 200	33 137	0	0
AC Investissement	0	0	0	0
Diverses RPI	380 616	101 484	52 767	1 001 000
Opérations pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes, ...)	0	0	117 348	0
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	2 297 373	964 272	709 555	3 233 389
Emprunt	0	350 210	0	2 000 000
Variation de l'excédent global	-1 293 679	879 723	-929 464	-728 704

€	2019	2020	2021	2022
Excédent global de clôture (EGC)	778 445	1 658 168	728 705	1

Financement de l'investissement



■ Epargne nette
 ■ Dépenses d'équipement
 ■ Autres dép. inv.
 ■ RPI
 ■ Subv° et autres rec. inv.
 ■ Emprunt

A ces résultats doivent s'ajouter :

- Excédent de fonctionnement transféré à la section d'investissement : + 449 066,04 €
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : + 824 421,67 €
- Les amortissements des biens : + 146 133 €
- Le report de l'excédent d'investissement 2021 : - 208 356,04€